

3 janvier 1993. Enfin, dans le but de rassurer les États de toutes les régions du monde sur leur propre sécurité et pour faire avancer divers autres dossiers de sécurité débattus aux Nations Unies et dans d'autres instances, le Canada réclame l'amorce rapide des négociations d'un traité START III qu'il juge essentiel à la poursuite du désarmement nucléaire.

Les mines antipersonnel

Sous l'impulsion du Canada et grâce aux efforts collectifs d'une vaste coalition d'États et d'ONG de partout dans le monde, des progrès considérables ont été réalisés au cours des deux dernières années dans le dossier de l'interdiction des mines antipersonnel avec la signature, les 3 et 4 décembre 1997 à Ottawa, de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Cette convention, dite Convention d'Ottawa, ayant été signée par 135 pays et déjà ratifiée par plus de 84 États, a pris force de loi internationale le 1^{er} mars 1999.

En vertu des dispositions de la Convention, les États signataires se sont notamment engagés à : a) fournir des données sur leurs stocks de mines antipersonnel et sur leurs programmes nationaux d'action contre celles-ci; b) détruire toutes leurs mines antipersonnel dans les quatre ans suivant l'adoption de la Convention; c) détruire, d'ici 10 ans, les mines antipersonnel dans les zones minées; d) coopérer aux mesures d'application de la Convention.

L'ONU estime que des dizaines de millions de mines sont enfouies dans plus de 70 pays, et que l'on continue d'en poser 2 millions d'autres par an. Ces engins, souvent non détectés, tuent ou mutilent une vingtaine de milliers de personnes par an. On estime qu'à la fin de 1998, avant même que la Convention n'entre officiellement en vigueur, plus de 11 millions de mines, stockées dans 15 pays, avaient été détruites. De plus, l'adoption d'une nouvelle norme d'interdiction mondiale a virtuellement mis fin au commerce international de ces engins meurtriers.

Le Canada est à l'avant-garde de l'effort international pour se débarrasser de ces mines grâce à la création, en décembre 1997, du Fonds canadien contre les mines, doté de 100 millions de dollars sur une période de cinq ans. Ces sommes serviront à aider plusieurs pays à procéder à des activités de déminage, à prêter assistance aux victimes, à mettre au point des technologies nouvelles de détection et de destruction des mines, et à aider les pays signataires à se conformer au traité. Jusqu'à maintenant, le Canada a versé une contribution de 10 millions de dollars pour l'enlèvement des mines et l'assistance aux victimes en Bosnie-Herzégovine, et une autre contribution de près de 3 millions de dollars pour des programmes similaires dans sept pays de l'Europe centrale, de l'Afrique et du Moyen-Orient. Enfin, une somme de près de 4 millions de dollars a été engagée pour le déminage et l'appui à des programmes communautaires de réadaptation en Amérique centrale.

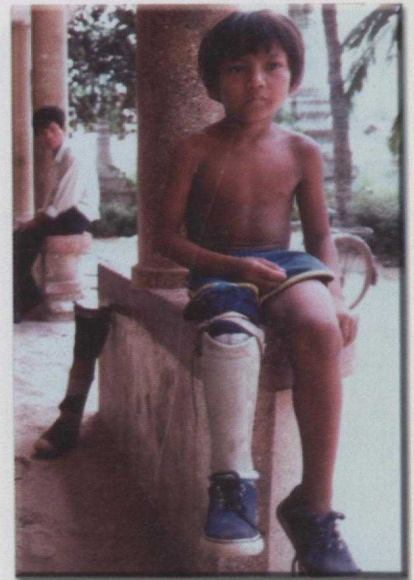


Photo ACDI : Roger LeMoyné